



Conseil Municipal du 14 novembre 2011

Décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences du Conseil Municipal

- Attribution du marché des missions de diagnostics et de programmation des travaux du Centre Camille Corot à la société SAI Développement
- Attribution du marché de travaux de mise aux normes des écoles Dutilleux et Desavary à la société GARCON Daniel
- Occupation d'une partie du parking du Centre Commercial Leclerc Convention entre la SAS Nicoladis, Eurovia et la ville de Saint Nicolas lez Arras
- Utilisation du logiciel AIGA par les services du centre social et culturel Chanteclair
- Attribution du lot 9 Electricité concernant les travaux de réhabilitation de la Maison de l'enfance
- Marché de maintenance des installations d'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé :

ADMINISTRATION GENERALE

- Le numéro unique et la réforme de la demande de logement locatif social (**unanimité**)

FINANCE

- Budget Supplémentaire 2011 (**unanimité**)
- De mettre en place le principe des investissements en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) (**Pour : 23 / Abstentions : 5 / Contre : 0**)
- D'attribuer une subvention à l'association des Restaurants du Cœur Artois Ternois : Goûter de Noël (**unanimité**)
- D'attribuer une subvention à la coopérative de l'école Grenier (**unanimité**)
- D'attribuer une subvention à l'association Vie Active (**unanimité**)

ENSEIGNEMENT

- De signer la convention pour la mise en place de l'action « Acti'Fruity » entre la CPAM de l'Artois et la ville de Saint Nicolas (**unanimité**)

RESSOURCES HUMAINES

- D'actualiser le tableau des effectifs (**unanimité**)